

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RECTIFICATIF**

## **Commune d'Odratzheim Plan local d'urbanisme**

### **Révision**

Par arrêté municipal n° 16/2019 du 28 octobre 2019, l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme est prolongée pour une durée totale de 39 jours consécutifs, **du lundi 7 octobre 2019 à 9 heures au jeudi 14 novembre 2019 à 11 heures.**

Le Commissaire Enquêteur recevra les observations du public à la Mairie d'Odratzheim selon le calendrier suivant :

- Lundi 07 octobre 2019 de 9 heures à 12 heures,
- Jeudi 17 octobre 2019 de 14 heures à 17 heures,
- Samedi 26 octobre 2019 de 9 heures à 12 heures,
- Mercredi 6 novembre 2019 de 14 heures à 17 heures,
- Jeudi 14 novembre 2019 de 9 heures à 11 heures.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet du prestataire PREAMBULES, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1565>

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune d'Odratzheim

Plan local d'urbanisme

Révision

Par arrêté municipal N° 24/2019 du 26 août 2019, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme pour une durée de 31 jours consécutifs, **du lundi 7 octobre 2019 à 9h00 au mercredi 6 novembre 2019 à 17h00.**

Les caractéristiques principales du projet sont :

- **Aménager de manière responsable et durable le territoire d'Odratzheim en offrant un cadre de vie agréable à ses habitants** : privilégier le renouvellement urbain, promouvoir un urbanisme durable dans le respect du patrimoine et du fonctionnement urbain, composer avec les risques et contraintes du territoire, assurer l'intégration paysagère des constructions, protéger les sites d'intérêt écologiques majeurs ainsi que les continuités écologiques, assurer le maintien de la mixité sociale et intergénérationnelle, protéger le centre ancien sans le figer, évaluer et répondre au besoin du monde agricole, ...
- **Organiser le développement de la commune pour offrir un territoire accueillant pour tous** : conforter le niveau d'équipement et de loisirs en partenariat avec la commune voisine de Kirchheim, repenser la localisation et le dimensionnement des zones de développement, améliorer et sécuriser les liaisons douces, améliorer les conditions de desserte et déplacement, prendre en compte les activités existantes, conforter les commerces et services de proximité, ...
- **Modérer la consommation foncière et lutter contre l'étalement urbain** : limiter la consommation foncière en-dehors de l'enveloppe urbaine, fixer une densité minimale, ....

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Monsieur Jean CHUBERRE, Colonel d'infanterie retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le siège de l'enquête sera la commune d'Odratzheim.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- **Lundi, jeudi et vendredi de 9h00 à 11h00**
- **Mardi de 18h00 à 19h30**

**Il sera également accessible pendant les permanences du commissaire enquêteur (ouvertures exceptionnelles de la mairie pour les besoins de l'enquête publique).**

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie d'Odratzheim, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet du prestataire PREAMBULES, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1565>.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie les :

- **Lundi 07/10/19 de 9h à 12h**
- **Jeudi 17/10/19 de 14h à 17h**
- **Samedi 26/10/19 de 9h à 12h**
- **Mercredi 06/11/19 de 14h à 17h**

Pendant le délai de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- Soit en les consignant sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposés à la mairie
- Soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise 13 rue de l'Eglise 67520 ODRATZHEIM
- Soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-1565@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1565@registre-dematerialise.fr)  
*L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »*
- Soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1565>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet de la commune et du prestataire PREAMBULES à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1565> pendant la même durée.

L'autorité responsable du projet de P.L.U est la commune d'Odratzheim représentée par son Maire Monsieur François JEHL et dont le siège administratif est situé 13 rue de l'Eglise 67520 ODRATZHEIM. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.

# PUBLICITE DES OBSERVATIONS

Dans le cadre du dépôt d'une observation sur le registre d'enquête publique :

- **votre observation sera rendue publique**  et pourra être consultée depuis le registre électronique dématérialisé et le registre papier de l'enquête publique,
- **votre observation peut rester anonyme.**

Conformément à la **loi n° 2004-575 du 21 juin 2004** pour la confiance dans l'économie numérique les observations jugées par le modérateur à caractère manifestement illicite seront automatiquement rendues inaccessibles.

Ainsi les propos :

- portant atteinte au respect des bonnes mœurs, à l'ordre public, aux lois et réglementations en vigueur, aux droits d'autrui,
- diffamatoires envers des tiers ou en cas d'usurpation d'identité,
- violents ou incitant à la violence, injurieux, obscènes, offensants, discriminatoires, racistes ou xénophobes, pornographiques, pédophiles, révisionnistes ou négationnistes,
- et des informations personnelles concernant des tiers, des contenus commerciaux ou publicitaires, des marques déposées ou des éléments ne respectant pas la propriété intellectuelle,

Pourront être rendus inaccessibles par le modérateur.

La totalité des observations sera retransmise dans son intégralité, sans altération ni suppression, au commissaire enquêteur chargé de les examiner.

Les observations considérées par le modérateur à caractère manifestement illicite qui ne seront pas consultables seront toutefois signalées par la mention « Cette observation a été modérée ».